

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).*

*Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.*

*Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.*

*Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.*

*Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.*

*A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Rapport N° 75**

**REGIE DU MUSEE BARGOIN D'ARCHEOLOGIE ET DES ARTS TEXTILES  
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE ET DE DECHARGE DE RESPONSABILITE**  
-----

Suite à la vérification de la régie de recettes et d'avances du Musée Bargoin d'Archéologie et des Arts Textiles du 15 janvier 2009, achevée le 3 février 2009, le Trésorier Principal Municipal a constaté un déficit d'un montant de 1 992,80 euros.

Le déficit correspondait à :

- 25 € manquants dans le fonds de caisse
- des tickets non retrouvés pour un montant de 1 967,80 €

Cependant, ce déficit a été porté à 861 euros après prise en compte de justificatifs de versement fournis par le régisseur titulaire, Monsieur Christophe BRUNEL.

La responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur ayant été engagée, Monsieur BRUNEL a sollicité le sursis de versement des sommes mises à sa charge, la remise gracieuse et la décharge de responsabilité.

La décharge de responsabilité est accordée en cas de circonstances de force majeure, ce qui implique qu'aucune faute ou négligence n'ait été commise par le régisseur. Or, le déficit de cette régie ne résulte pas de ces circonstances.

Par ailleurs, une remise gracieuse totale ou partielle de la somme mise à la charge du régisseur pourrait être envisagée, celle-ci visant à prendre en compte les circonstances d'apparition du déficit et la situation personnelle du régisseur.

Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les demandes du régisseur.

Dans le cadre de la simplification des procédures administratives (décret n°2008-227 du 5 mars – arrêté du 5 mars 2008), le Trésorier Payeur Général statuera ensuite sur les demandes du régisseur.

Il vous est proposé par conséquent, en accord avec votre Commission des Finances, d'émettre un avis favorable pour une remise gracieuse partielle.

Ainsi, une partie du déficit pourrait être supporté par le budget de la collectivité et l'autre partie resterait à la charge du régisseur.

## **DELIBERATION**

La présente proposition est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1<sup>er</sup> juillet 2009

Pour le Maire,  
L'Adjoint

Alain BARDOT